



Règlement du dispositif d'accompagnement

L'objectif global du projet est de mettre en place un dispositif de repérage et d'accompagnement, afin de révéler les talents musicaux présents sur le Valenciennois et la Porte du Hainaut.

Pour cela, la FLAC et la MJC Espace Athéna vont travailler avec des acteurs culturels locaux et renforcer les coopérations professionnelles déjà existantes.

L'objectif est de venir compléter l'offre déjà présente dans les Hauts-de-France mais inexistante à ce jour sur le Valenciennois, en proposant un soutien à l'émergence artistique à l'échelle de notre territoire et contribuer à la circulation et la dynamisation du secteur des musiques actuelles.

L'idée étant d'accompagner et faire rayonner les artistes de notre territoire.

4 projets ou artistes des musiques actuelles seront sélectionnés afin d'être accompagnés par le dispositif.

Chaque lauréat fera l'objet d'un diagnostic personnalisé qui lui ouvrira l'accès aux différentes propositions d'accompagnement (structuration, promotion, développement technique et/ou artistique, captation son vidéo et photo, mise en réseau, résidence scénique, programmation scénique, etc). Des séances individuelles et collectives seront organisées selon les attentes et besoins des lauréats.

Les candidatures sont ouvertes du 19 septembre au 19 octobre 2024 et l'accompagnement a lieu d'octobre 2024 à juin 2025.

Conditions d'inscription :

Pour être retenus, les groupes ou projets musicaux doivent impérativement remplir les critères suivant :

- Être amateur,
- Avoir la moitié ou plus des membres du groupe domiciliée dans les communautés d'agglomérations de la Porte du Hainaut et/ou de Valenciennes Métropole,
- Être en capacité de jouer un set d'au moins 30 minutes,
- Les morceaux doivent être des textes et des compositions originales (tous genres musicaux),
- Aucun contrat avec un tourneur ou un producteur ne doit avoir été signé.



Inscriptions :

Les candidats doivent faire parvenir aux organisateurs le dossier de candidature complété avant le 19 octobre 2024 à 23h59 au plus tard, exclusivement en format numérique à l'adresse mail contact@dispositif-regards.fr , les pièces jointes peuvent être transférées via wetransfer.

Pour chaque dossier de candidature, il sera demandé :

- La composition de votre formation au format pdf (avec pour chaque membre les infos : nom + prénom + instrument + profession + âge + adresse de résidence + email + numéro de téléphone + intermittent ?)
- 2 compositions originales jouées en live dans un style libre, en format vidéo avec le son direct (si possible sans post production, le but étant d'avoir une idée claire de comment sonne le projet - la sélection ne sera pas basée sur la qualité de la vidéo en elle-même). Vous pouvez aussi ajouter des liens d'écoute de morceaux déjà enregistrés auparavant mais la sélection sera priorisée sur la base des vidéos fournies.
- 1 photo récente du groupe ou de l'artiste, en haute résolution,
- Une fiche technique et un plan de scène au format libre (l'idée étant de comprendre le matériel nécessaire à la réalisation d'un concert et de la disposition scénique),
- Une fiche d'autorisation parentale pour les mineurs
- Ce document (règlement du dispositif) signé par tous les membres du groupe ou du projet solo.
- Des disponibilités, une journée pour un bilan scénique et artistique puis une **semaine entière** pour une résidence ainsi que **quelques journées et demies journées** éparpillées entre octobre 2024 et juin 2025 afin de participer aux ateliers et autres actions d'accompagnement.

Le plus important :

- **Une lettre de motivation rédigée par le ou les musiciens du projet musical dans laquelle ressortent les envies et les pistes de développement possibles et attendues et qui seront concrétisées durant le dispositif.**

Sélection :

Une sélection de 4 groupes ou projets solos sera faite par le jury de pré-sélection parmi l'ensemble des candidats.

Toute candidature ne correspondant pas aux critères sera automatiquement disqualifiée (moins de 2 titres, absence d'un élément du dossier, reprises...)

La sélection sera rendue publique mi octobre 2024.

Les 4 groupes ou projets solos sélectionnés seront prévenus par mail à la fin des sélections. Ils devront confirmer leur participation dans les 8 jours, sous peine d'être disqualifiés.

Dans ce cas, un autre artiste ou groupe sera retenu.



Exclusion de responsabilités :

La Fédération Locale Alternative Culturelle - FLAC et la MJC Espace Athéna ne peuvent être tenues responsables si le dispositif d'accompagnement REGARDS était partiellement ou entièrement modifié ou annulé, quelle qu'en soit la raison.

La Fédération Locale Alternative Culturelle - FLAC et la MJC Espace Athéna se réservent le droit de modifier, d'annuler ou d'écourter les accompagnements des groupes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée pour des raisons de sécurité de personnes. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Droit à l'image :

Les candidats acceptent que leur image (photos de presse, captation lors de la représentation scénique, photos prises durant les actions d'accompagnement...) soit utilisée à des fins de diffusion, de publicité du dispositif, ou toute autre utilisation, sans durée limitée, pour la promotion de l'événement et dans toutes formes que ce soit, sans aucune contribution et/ou rémunération en retour.

Fait le _____ à _____
et envoyé par mail à contact@dispositif-regards.fr avant le 19 octobre 2024 à 23h59.

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Pour l'artiste / le groupe :

